

4 Économie

Coopération économique Gabon-France/ Colloque consacré aux investissements à Paris

En quête de nouveaux investisseurs

MSM
Libreville/Gabon
(Source : DIG)

Placée sous le thème "Le Gabon, un marché d'Afrique centrale en recherche de diversification", cette rencontre a permis à la délégation gabonaise, conduite par le ministre Justin Ndoundangoye, de vanter les avantages tirés des mesures fortes décidées par le président de la République, chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, concernant l'industrialisation de certaines filières telles que le manganèse, le palmier à huile ou encore le bois, dont la transformation locale a généré plus de 17 000 emplois.

OUVERT le vendredi 29

mars dernier au Palais du Luxembourg, siège du Sénat à Paris, le colloque organisé par Business France et l'ambassade, haute représentation du Gabon en France, a réuni plus de 200 investisseurs traditionnels et nouveaux opérateurs français. Conduite par le ministre des Transports et de la Logistique, Justin Ndoundangoye, la délégation gabonaise était composée, entre autres, du ministre délégué à l'Économie, Hilaire Machima, du président de la Confédération patronale gabonaise (CPG), Alain Bâ Oumar, du directeur général de l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI), Gabriel Ntougou et du directeur général du Fonds gabonais d'investissements stratégiques



Photo : Abel Eyeghe

Le ministre des Transports, Justin Ndoundangoye, a conduit la délégation gabonaise.

(FGIS), Serge Mickoto. Placée sous le thème "Le Gabon, un marché d'Afrique centrale en recherche de diversification", cette rencontre a permis au ministre Justin Ndoundangoye de vanter les avantages tirés des mesures fortes décidées par le président de la République, chef de l'État, Ali Bongo Ondimba,

concernant l'industrialisation de certaines filières telles que le manganèse, le palmier à huile ou encore le bois dont la transformation locale a généré plus de 17 000 emplois, et place désormais le pays en tête d'exportation en Afrique. Appuyé par son collègue délégué à l'Économie, Hilaire Machima, qui a animé

le panel sur les perspectives économiques, le Code des investissements et l'allègement de la fiscalité dans les zones économiques spéciales, le ministre des Transports, qui portait la voix du gouvernement à Paris, a salué « cette capacité de résilience qui permet aujourd'hui aux institutions financières internationales de tableur sur des projections à court terme de croissance de plus de 3,4% en 2019 et en 2020, sous l'impulsion des secteurs hors pétrole. » En sa qualité de chef de délégation, Justin Ndoundangoye a réaffirmé la volonté des plus hautes autorités gabonaises de voir les opérateurs français accroître leurs investissements, certes, dans un environnement de compétitivité ouvert à de nouveaux

partenaires. Un processus irréversible bien compris par Christophe André Frassa, le président du groupe interparlementaire d'amitié France-Afrique centrale, qui représentait le président du Sénat, Gérard Larcher, ainsi que Frédéric Rossi, directeur général délégué de Business France, et Philippe Autié, ambassadeur de France au Gabon. Après la cérémonie officielle et les débats au sein des panels mis à profit pour présenter les projets du ministère des Transports notamment, Justin Ndoundangoye a reçu individuellement une vingtaine d'investisseurs dont certains sont attendus à Libreville courant avril 2019.

Projet de loi instituant la "Contribution de solidarité sur les hauts revenus"

Coup de canif dans les gros salaires

MSM
Libreville/Gabon

Mais, pour certains leaders syndicaux, cette mesure qui n'a pas fait l'objet de discussions préalables avec les partenaires sociaux, constitue un impôt supplémentaire préjudiciable à l'avenir.

LE gouvernement poursuit son programme d'assainissement, en vue de dégager de nouvelles ressources. Le Conseil des ministres du 29 mars dernier, a entériné le projet de loi instituant la "Contribution de solidarité sur les hauts revenus"

(CSHR). Ce texte instaure un prélèvement obligatoire, applicable à toute personne qui émarge au budget de l'État et qui perçoit une rémunération mensuelle brute supérieure ou égale à 650 000 francs CFA. Plus précisément, tous les fonctionnaires percevant un salaire compris entre 650 000 FCFA et 1 500 000 FCFA seront taxés de 5% ; ceux compris entre 1 500 001 FCFA et 2 000 000 FCFA de 10%, et ceux compris entre 2 000 001 FCFA et plus seront ponctionnés de 15%. Le gouvernement n'a pas encore précisé le nombre de fonctionnaires concernés par cette mesure et les éco-



Photo : Abel Eyeghe/L'Union

Les syndicats, notamment Dynamique unitaire (DU), restent sceptiques quant à ce projet de loi.

nomies dégagées à travers ces nouvelles coupes. **INCOMPRÉHENSION*** Réagissant à chaud sur les réseaux sociaux, le secrétaire général adjoint de la Confé-

dération syndicale gabonaise (Cosyga), Jocelyn Louis N'Goma, estime que le gouvernement aurait dû préalablement expliquer aux partenaires sociaux, les

contours de cette mesure. « S'agissant de la Contribution de solidarité sur les hauts revenus (CSHR), de quoi s'agit-il exactement ? Généralement chez les autres, lorsqu'il est mis en place une contribution spéciale de solidarité, il est également spécifié l'évaluation des sommes à collecter en fonction de l'équilibre budgétaire à rattraper ; La durée de ladite contribution et l'affectation des sommes collectées. En l'absence de ces précisions, nous sommes purement et simplement face à un nouvel impôt. Cependant, nous nous souvenons qu'il existe déjà une Taxe complémentaire sur les salaires (TCS), qui avait été instituée

pour contribuer aux efforts de l'Etat lors de la construction du chemin de fer, qui n'a jamais pris fin. En effet, depuis la fin du chantier, cette contribution qui devait prendre fin avec la fin de l'objet pour lequel elle avait été mise en place, est devenue permanente, sans qu'on nous expliquât pourquoi », a-t-il indiqué. Avant d'ajouter : « Autre préoccupation, de quels revenus s'agit-il, considérant qu'il en existe d'autres, au-delà du salaire? Sans oublier la taxe sur les ordures ménagères qui va également nous frapper. Trop d'impôt tue l'impôt, attention ! »

Domaine foncier de la Sni

La régularisation des occupants illégaux en cours

AEE
Libreville/Gabon

AFIN de mettre un terme à l'expansion du phénomène de l'occupation anarchique du patrimoine foncier de la Société nationale immobilière (Sni), les responsables de cette société procèdent, depuis quelques jours, à la régularisation des populations, dont le nombre est estimé à 1 400 personnes, installées dans la zone nord

de Libreville. Ces squatteurs, à travers cette opération, vont se voir offrir l'opportunité de devenir propriétaire d'une parcelle. « Il faut savoir qu'une partie du capital foncier de la Sni dans cette zone est squattée par 1 400 personnes. Et ces dernières ne disposent d'aucune autorisation ou titre. C'est donc dans une démarche citoyenne, que nous entendons réaliser une belle action à l'endroit de ces populations installées illégalement sur ses réserves fon-



Photo : DR

Le directeur général de la Sni, Hermann Kamonomono, s'entretenant avec un occupant d'une parcelle.

cières», a fait savoir le directeur général de la Sni, Her-

mann Kamonomono. Avant de préciser: « A ceux dispo-

sant d'un cadre bâti et qui se sont illégalement installés sur le capital foncier de la Sni, nous leur offrons, de manière exceptionnelle et ponctuelle, l'opportunité d'acquérir la pleine propriété des assiettes occupées. En d'autres termes, cette démarche, qui cadre avec la vision sociale du président de la République, vise à permettre à ces compatriotes de devenir propriétaires d'une parcelle. » La Sni, qui entend mettre un terme à l'expansion du phé-

nomène de l'occupation anarchique de ses emprises, usera désormais des moyens légaux et réglementaires. Des panneaux, pour la dissuasion, sont déjà visibles sur certains de ses sites. Elle entend aussi procéder à la sensibilisation. « Ces initiatives visent à assurer la viabilité et la pérennité des projets de développement de notre action en matière de promotion immobilière », a souligné M. Kamonomono.

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 02/04/2019				VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS		
DEV	FIXING		DEV/CFA	DEV	CFA			
	EUR/DEV	DEV/COT				en date du		
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957	CAC 40	02/04/2019	5 389,98
USD	1,1236	1USD =	583,799	1 USD	606,325	DOW JONES	02/04/2019	26 124,41
CAD	1,5006	1CAD =	437,130	1 CAD	470,844	BRENT (IPE) US Dollars/Baril		
JPY	124,6800	1JPY =	5,261	100 JPY	555,286	02 Avril 2019: 68,63		
GBP	0,8566	1GBP =	765,786	1 GBP	819,660			
CHF	1,1180	1CHF =	586,724	100 CHF	63,007,53			
ZAR	15,9175	1ZAR =	41,210	100 ZAR	4 357,91			
MAD	10,8479	1MAD =	60,469	1 MAD	63,85			
CNY	7,5410	1CNY =	86,985	1CNY	89,59			
KES	113,1500	1KES =	5,797	1KES	5,97			

CHANGEMENTS
Union Gabonaise de Banque
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>